



Formez-vous au BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)



Le BNSSA permet de travailler en tant que surveillant aquatique. Il peut:

- Surveiller des baignades à accès gratuit:
 - Plage
 - Plan d'eau
 - Piscine à accès gratuit (hôtel, camping...)
- Avec une dérogation, il peut surveiller seul des baignades à accès payant
- Il peut surveiller des baignades à accès payant en assistance d' MNS

Ce diplôme est nécessaire pour accéder au BPJEPS AAN (Maitre-Nageur Sauveteur)

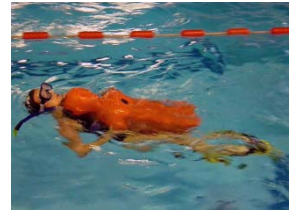


Déroulé de la formation :

3 étapes la composent :

➤ **Les entrainements aquatiques :**

- Selon le niveau aquatique, la formation peut durer une semaine ou s'adapter à vos besoins selon vos capacités (**les entrainements sont possibles sur toute l'année scolaire**).



➤ **La formation au secourisme (PSE 1)**

- La formation au PSE1 comprend 5 jours de formation.
- Si vous êtes déjà titulaire de ce diplôme, nous pouvons faire la Formation Continue annuelle qui est obligatoire si vous ne l'avez pas faite.

➤ **La réglementation du BNSSA**

- Le cours de réglementation se déroule sur une journée complète de formation.
- Vous vous entrainerez sur les questions d'examen grâce à nos OCM en ligne.

Nous dispensons toutes les étapes de la formation au sein de notre association.

Dates des formations

Stage BNSSA avec PSE1 - Réglementation - Entraînement aquatique:

N°1 : du 25 au 30 aout Piscine à partir du 1 sept 2014 en soirée

N°2 : du 19 au 24 octobre 2014

N°3 : 1-2-8-9-11-15 novembre 2014 et Piscine en soirée (**hors vacances scolaires**)

N°4 : 13-14-20-21-22-23 décembre 2014 et piscine en soirée (**hors vacances scolaires**)

N°5 : du 24 février au 1 mars 2015 et piscine à partir du 3 mars en soirée

N°6 : du 19 au 24 avril 2015

N°7 : du 26 avril au 1 mai 2015

N°8 : 23-24-25-30-31 mai 2015 + 21-28-30 mai en soirée et piscine en soirée(**hors vacances scolaires**)

Remarque : Il est recommandé de commencer les entrainements aquatiques dès votre inscription

Dates des cours de réglementation BNSSA si vous êtes titulaire du PSE 1

N°1 : 30 aout

N°2 : 15 novembre

N°3 : 20 décembre

N°4 : 1 mars

N°5 : 21-28-30 mai en soirée

Prix

- Formation BNSSA complète (PSE1 – Réglementation – Entraînement) 570€
- BNSSA sans le secourisme 320 €
- BNSSA avec Formation Continue au PSE1 385€

**Pour l'inscription un test aquatique préalable vous sera demandé.
Gratuit dans un de nos créneaux piscine.**

Nos Créneaux Piscine

(hors vacances scolaires)

| JOURS /HORAIRES | Piscine | Adresse | Métro |
|---------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------|
| MARDI / 20 H à 22 H | PISCINE BALZAC | 118 Bd Bessiere 75017 PARIS | Pte de Clichy |
| MERCREDI / 19 H 00 à 20 H 30 | PISCINE BALZAC | 118 Bd Bessiere 75017 PARIS | Pte de Clichy |
| JEUDI / 20 H 15 à 22 H 15 | PISCINE COURS DE LIONS | Rue Alphonse Baudin 75011 PARIS | Richard Lenoir |
| VENDREDI / 19H30 à 21 H 00 | PISCINE DE DRIGNY | Rue Brochard de Saron 75009 PARIS | Anvers |

Passage de l'examen :

Une fois toutes les étapes de la formation validées, votre dossier doit nous être remis au plus tard un 1 mois avant la date de l'examen pour transmission à la Préfecture.

Les épreuves de l'examen:

Epreuve N°1: parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres en moins de 2 min 40 :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- 25 mètres remorquage mannequin
-

Epreuve N°2: 250m de sauvetage avec palmes, masque et tuba en moins de 4 min 20 :

- au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage,
- il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin.
- le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur 50 mètres.
-

Epreuve N°3: secours à une personne en milieu aquatique:

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt.

Epreuve N°4: QCM

Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels.



Association sans but lucratif, elle est régie par la loi de 1901.
Depuis 1949, JEUNESSE ET AVENIR met son expérience au service de
tous.

Les prix indiqués sont "tout compris" avec une présentation
à l'examen

En dehors des formation BNSSA nous proposons :

ACTIVITES DE FORMATION avec la F.F.S.S.:

Prévention et Secours Civique de niveau 1
Premiers Secours en Equipe de niveau 1 -2
Brevet de Surveillant de Baignade
Brevet National de Sauvetage et Sécurité Aquatique
Monitorat National des Premiers Secours

DES POSTES DE SECOURS

ACTIVITES PARISIENNES:

Natation Sauvetage - Secourisme
Ateliers MODERN'JAZZ

CENTRES DE VACANCES

Eté
Hivers

Jeunesse - Avenir.fr

35 Rue St Georges - 75009 PARIS - 01 45 26 52 62

secretariat@jeunesse-avenir.fr